

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 31 JANVIER 2024**

N° 14/2024

**MOTION POUR UNE AMELIORATION RAPIDE DES CONDITIONS DE TRANSPORT SUR
LE RER C ET UN NOUVEAU SCHEMA AMBITIEUX POUR LES BRANCHES DOURDAN
ET ETAMPES**

La situation sur le RER C, ces dernières semaines, est devenue particulièrement intenable pour les usagers qui l'empruntent quotidiennement, et qui se traduit par des données de ponctualité particulièrement dégradée.

A titre d'illustration :

- Ponctualité sur l'ensemble de la ligne de 89,4% en 2022, et de 87% entre janvier et juillet 2023.
- Ponctualité de la branche Saint-Martin d'Etampes – Marolles-en-Hurepoix, devenue l'enfant malade du RER francilien, affichant une ponctualité inférieure à 70% en juin, et frôlant les 78% à peine durant le premier semestre 2023.

Cette situation, aggravée par les carences en matière de personnel qui ont entraîné la non-réalisation de 10% des missions de référence sur la ligne C.

En outre, le scénario du futur Schéma Directeur proposé par Île-de-France Mobilités et la SNCF intitulé « Débranchement Nord » Va avoir des conséquences non négligeables pour les usagers du territoire utilisant le RER.

Ce schéma prévoit, à titre d'exemple :

- La mise en terminus à Austerlitz surface des trains origine Dourdan et Saint-Martin d'Etampes en pointe,
- L'absence d'augmentation du plan de transport, restant à 4 trains par heure en pointe, et ce, malgré l'augmentation démographique de la population liée notamment aux obligations de production de logements incluses dans le cadre du nouveau SDRIF-E

Aussi, il est proposé à l'organe délibérant d'adopter une motion visant à demander à Ile-de-France Mobilités et la SNCF :

- Un renforcement de la politique d'embauche, et l'élargissement de la recherche de profils par la réalisation de jobs dating dans les gares et les pôles de centralité de grande couronne par exemple,
- Un calendrier de réalisation plus ambitieux pour permettre de tenir les délais des travaux nécessaires pour la mise en œuvre du schéma directeur, et la sécurisation des financements indispensables à sa réalisation
- La réalisation des travaux facilitant l'accès et les connexions depuis et en direction de Paris Austerlitz surface, les considérant comme un préalable non-négociable au débranchement des trains origine Dourdan et Saint-Martin d'Etampes rendus terminus à la gare d'Austerlitz
- Une augmentation du plan de transport et de l'offre voyageurs en heures de pointe comme en heures creuses, correspondant à la prise en compte des évolutions démographiques de nos territoires attendues d'ici 2035

Projet de délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la situation sur le RER C ces dernières semaines, devenue particulièrement intenable pour les usagers qui l'empruntent quotidiennement, et qui se traduit par des données de ponctualité particulièrement dégradée :

- Ponctualité sur l'ensemble de la ligne de 89,4% en 2022, et de 87% entre janvier et juillet 2023.
- Ponctualité de la branche Saint-Martin d'Etampes – Marolles-en-Hurepoix, devenue l'enfant malade du RER francilien, affichant une ponctualité inférieure à 70% en juin, et frôlant les 78% à peine durant le premier semestre 2023.

Considérant cette situation, aggravée par les carences en matière de personnel qui ont entraîné la non-réalisation de 10% des missions de référence sur la ligne C

Considérant le scénario du futur Schéma Directeur proposé par Île-de-France Mobilités et la SNCF intitulé « Débranchement Nord » incluant :

- La mise en terminus à Austerlitz surface des trains origine Dourdan et Saint-Martin d'Etampes en pointe
- L'absence d'augmentation du plan de transport, restant à 4 trains par heure en pointe, et ce, malgré l'augmentation démographique de la population liée notamment aux obligations de production de logements incluses dans le cadre du nouveau SDRIF-E

APRES DELIBERATION, Le Conseil Communautaire,

APPROUVE une motion de soutien en direction des usagers du RER C et des revendications des associations représentatives de la ligne

DEMANDE à la SNCF et à Île-de-France Mobilités :

- Un renforcement de la politique d'embauche, et l'élargissement de la recherche de profils par la réalisation de jobs dating dans les gares et les pôles de centralité de grande couronne par exemple,
- Un calendrier de réalisation plus ambitieux pour permettre de tenir les délais des travaux nécessaires pour la mise en œuvre du schéma directeur, et la sécurisation des financements indispensables à sa réalisation
- La réalisation des travaux facilitant l'accès et les connexions depuis et en direction de Paris Austerlitz surface, les considérant comme un préalable non-négociable au débranchement des trains origine Dourdan et Saint-Martin d'Etampes rendus terminus à la gare d'Austerlitz
- Une augmentation du plan de transport et de l'offre voyageurs en heures de pointe comme en heures creuses, correspondant à la prise en compte des évolutions démographiques de nos territoires attendues d'ici 2035

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde, cette démarche prolongeant le délai de recours contentieux qui devra être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite de la demande).